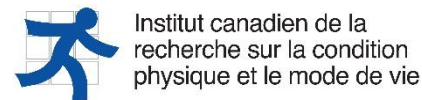


# Politique en matière de harcèlement et de discrimination



## Objectif

L'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCP) s'engage à offrir un environnement sûr, inclusif et respectueux à toutes les personnes participant à nos activités, notamment le personnel, les bénévoles, les chercheurs, les participants et les partenaires. La présente politique énonce notre engagement à prévenir et à lutter contre le harcèlement, la discrimination et toute autre forme de comportement préjudiciable, conformément aux principes de sport sécuritaire et aux normes canadiennes en matière de droits de la personne. Nous reconnaissons que le harcèlement et la discrimination n'ont pas leur place dans le sport, la recherche ou le milieu de travail, et nous nous engageons à promouvoir une culture de respect, d'équité, de diversité et d'inclusion.

---

## Portée

Cette politique s'applique à l'ensemble des personnes suivantes :

- Employés et entrepreneurs
- Bénévoles
- Chercheurs et stagiaires
- Membres du conseil d'administration
- Participants, partenaires et visiteurs
- Toute personne engagée dans les programmes, les événements ou les locaux de l'ICRCP

Elle couvre les comportements observés sur place, hors site, en ligne ou dans le cadre de toute activité liée à l'organisation.

---

## Définitions

- **Harcèlement** : Tout comportement vexatoire, offensant ou importun qui rabaisse, humilie ou intimide une personne ou un groupe. Cela inclut le harcèlement sexuel, l'intimidation, les insultes et tout comportement créant un environnement hostile.
- **Discrimination** : Traitement injuste fondé sur des motifs protégés en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, notamment la race, l'origine ethnique, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, la religion ou tout autre statut protégé par la loi.
- **Sport sécuritaire** : Environnement dans lequel les participants peuvent pratiquer un sport, une activité physique, des loisirs ou des activités de recherche sans être exposés à des abus, des mauvais traitements ou du harcèlement.

---

## Énoncés de politique

### 1. Respect et inclusion :

L'ICRCP valorise la diversité et s'engage à veiller à ce que chaque personne soit traitée avec respect et dignité.

### 2. Tolérance zéro :

Le harcèlement, la discrimination ou toute forme d'abus ne seront pas tolérés. Toute violation de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou à l'exclusion de l'organisation.

### 3. Signalement :

Les personnes qui subissent ou sont témoins de harcèlement ou de discrimination sont encouragées à signaler ces incidents sans délai. Les signalements peuvent être effectués :

- Au près d'un supérieur hiérarchique direct ou d'un gestionnaire
- Au près de la présidente de l'ICRCP
- Par l'intermédiaire du système de signalement confidentiel : le système de signalement de Sport intégrité Canada qui est anonyme <https://sportintegrity.ca/fr/signalement-sport-securitaire>

#### 4. Confidentialité :

Toutes les plaintes seront traitées dans la plus stricte confidentialité. L'information ne sera communiquée qu'aux personnes qui en ont besoin pour traiter le dossier de manière appropriée.

#### 5. Enquête :

Tous les signalements feront l'objet d'une enquête rapide, équitable et impartiale. L'organisation s'engage à fournir un soutien et une protection contre les représailles aux personnes qui signalent des faits de bonne foi.

#### 6. Éducation et sensibilisation :

L'ICRCP dispensera une formation continue au personnel, aux bénévoles et aux chercheurs afin de promouvoir un environnement sûr, inclusif et respectueux, conformément aux principes du programme Sport sécuritaire.

---

### Responsabilités

- **Employés, bénévoles et participants** : Traiter chacun avec respect, respecter la présente politique et signaler tout comportement inapproprié dont vous êtes témoin.
- **Superviseurs et gestionnaires** : Favoriser un climat de travail respectueux, répondre rapidement aux plaintes et veiller à la sécurité de l'environnement.
- **Conseil d'administration** : Appuyer la mise en œuvre de la politique, garantir des ressources suffisantes pour la formation et le signalement, et veiller au respect de la politique.

---

### Représailles

Il est strictement interdit d'exercer des représailles à l'encontre de toute personne qui signale un cas de harcèlement ou de discrimination, ou qui participe à une enquête. Toute personne reconnue coupable de représailles s'expose à des mesures disciplinaires.

---

### Ressources

Pour obtenir de l'aide ou des conseils, vous pouvez aussi communiquer avec les personnes ou les organismes suivants :

- **Commission canadienne des droits de la personne** : 1-888-214-1090
- **Ligne d'assistance nationale pour la sécurité dans le sport** : Sport intégrité Canada 1 866 971-2777 (sans frais)
- **Responsable interne en matière de harcèlement et de discrimination** : présidente, ICRCP

---

### Révision et mise à jour

Cette politique sera révisée tous les deux ans par le conseil d'administration de l'ICRCP, ou plus tôt si nécessaire, afin de garantir sa conformité avec les changements législatifs, les normes sur le sport sécuritaire et les pratiques organisationnelles.

### Personne-ressource

Pour toute question ou pour signaler une plainte :

Présidente, ICRCP or Présidente, conseil d'administration

Research\_recherche at cflri.ca

613-233-5528

---

*Approuvé par le conseil d'administration le : 25 mars 2026*